Hôtel de ville,
place Jules-Nadi
BP 1012
26102 Romans-sur-Isère cedex
Tél. **04 75 05 51 51**
Fax. 04 75 02 73 71
www.ville-romans.com
contact@ville-romans26.fr

La ville de ROMANS

LE MAIRE

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la CPDP
26 boulevard Saint Roch

84000 Avignon

Romans le 24 juillet 2006

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-jointe la délibération prise par le Conseil Municipal de Romans en sa séance du 26 juin dernier dans le cadre de la commission nationale organisant le débat public sur le transport dans la vallée du Rhône, que vous présidez.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,

Henri BERTHOLET

Hôtel de ville,
place Jules-Nadi
BP 1012
26102 Romans-sur-Isère cedex
Tél. 04 75 05 51 51
Fax. 04 75 02 73 71
www.ville-romans.com
contact@ville-romans26.fr

RECU PREF 26
11.07.06

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de ROMANS

SEANCE DU 26 JUIN 2006

La ville de ROMANS

Délibération n° 2006-122

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 27
Procurations : 6
Absents : 6

L'an deux mil six, le lundi vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, convoqué à domicile et par écrit le dix-neuf juin s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri BERTHOLET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Etaient présents : H. BERTHOLET, E. LE MAREC, J.D. ABEL, S. GIRALT, J.P. BERALDIN, A. AVRIL, G. WILLMANN, M. CROUZET, J.C. PELLERIN, N. DETRAT, C. WATREMEZ, C. HENNETIN, J.P. BERRARD, G. CHAUMONTET, M. DE TONNAC, P. PIENIEK, J.M. DURAND, O. GESLIN, J.M. CHOSSON, G. MONMAGNON, G. DURAND, M. REYMOND, B. ARQUELINO, J.C. SANTIAGO, B. PINET, C. BOYADJIAN, P. DRESIN ;

Etaient absents : P. PLANTIER, C. ESTEVE, S. DURAND, E. ARNAUD, N. LAPASSAT, S. TANRIVERDI

Avaient donné pouvoir : C. LAFFONT qui avait donné pouvoir à E. LE MAREC, K. ABDI qui avait donné pouvoir à J.C. PELLERIN, M. TOPOREL qui avait donné pouvoir à J.M. DURAND, J. ROBIN qui avait donné pouvoir à B. ARQUELINO, J.P. POLLEUX qui avait donné pouvoir à M. REYMOND, C. BOUCHARDON qui avait donné pouvoir à B. PINET,

Secrétaire de séance : G. WILLMANN

Objet : Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Rapporteur : J.D. ABEL

MAIRIE DE ROMANS-SUR-ISERE (DROME)

Hôtel de ville,
place Jules-Nadi
BP 1012
26102 Romans-sur-Isère cedex
Tél. 04 75 05 51 51
Fax. 04 75 02 73 71
www.ville-romans.com
contact@ville-romans26.fr

REC PREF 26
11.07.06

La ville de ROMANS

Ref. : Cabinet

Délibération n° 2006-122

Objet : Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Rapporteur : J.D. ABEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier du Débat Public concernant la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien,

I. dans le cadre du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, la VILLE DE ROMANS affirme que :

- La problématique des transports doit être replacée dans une logique large d'aménagement du territoire, qui couvre l'ensemble du grand sud-est, du Massif Central aux Alpes et l'ensemble de l'Arc Méditerranéen
- Cette logique d'aménagement du territoire, permet de s'inscrire dans une problématique de développement durable. Elle prend donc en compte les questions économiques, mais aussi celles de la qualité de vie des habitants, des préoccupations de santé publique, de la sécurité des usagers. Elle intègre la qualité de l'environnement et des paysages, l'attractivité touristique, le devenir des activités agricoles et la qualité des produits.
- Cette problématique des transports doit être envisagée dans le cadre des enjeux globaux d'environnement. La nécessité de progresser enfin vers le respect du protocole de Kyoto, la stricte application du Livre Blanc de l'Union Européenne sur les transports doivent guider cette logique. Les questions relevant de la crise climatique et énergétique demandent de s'interroger sur notre système économique, qui impacte directement les trafics. La gestion à flux tendus, l'éloignement des lieux de production et de consommation, la recherche des coûts de gestion les plus bas sont autant de facteurs de déplacements de marchandises. Le coût sous évalué des transports routiers de marchandises, dans l'attente d'un indispensable réajustement, permet cette fuite en avant. Le maintien d'un tel système économique aura pour conséquence l'augmentation des trafics.
- Le choix d'une politique de report massif de la route vers les modes moins polluants est impératif tant pour les voyageurs que pour les marchandises. C'est en effet le seul choix possible pour un développement durable permettant de concilier échanges économiques et besoin de déplacement d'une part, et respect du protocole de Kyoto, qualité de vie, de santé humaine et d'environnement d'autre part. L'engagement international pris par la France à l'horizon 2050 porte sur une division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre.

  Une illustration forte de la politique de report modal, massif et effectif, doit être faite en Rhône-Alpes et dans le Grand Sud-Est par la liaison ferroviaire transalpine à dominante fret entre Lyon et Turin.

  Pour soutenir la croissance en cours du transport fluvial sur l'axe Rhône-Saône, il est nécessaire d'approfondir les études d'opportunité, récemment relancées, d'une jonction des artères fluviales nord et sud (projet de canal Saône-Moselle), d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Mer Méditerranée et la Mer du Nord.

RECUPREP 26
11.07.06

- La VILLE DE ROMANS refuse l'accroissement de la capacité autoroutière dans la vallée du Rhône et l'Arc Méditerranéen (A7 à 5 voies, doublement de l'A9, autouroute de « Piémont » ardécho-cévennol...). Le nécessaire report modal est possible. Les capacités ferroviaires, tant pour les marchandises que pour les voyageurs, ainsi que les capacités fluviales et maritimes le permettent. Par ailleurs, les préoccupations de l'aménagement du territoire doivent conduire à mieux utiliser la desserte ferroviaire et routière des itinéraires situés à l'est et à l'ouest de la Vallée du Rhône (Valence – Genève, Grenoble – Veynes –Sisteron, Saint-Étienne – Toulouse, Clermont – Béziers).
- La mise en place d'une politique tarifaire adaptée pour le mode routier est impérative. Elle doit l'être autant que possible à l'échelle européenne sur le modèle du système mis en place récemment par nos voisins, et sur l'ensemble du réseau routier.
-
- Pour un aménagement équilibré du territoire régional, il convient également de valoriser les arrières - pays et d'y faciliter le développement d'activités. Pour cela il est nécessaire d'améliorer les relations transversales perpendiculaires à la vallée du Rhône. Il s'agit de favoriser l'accès à ces territoires de toute la région, par l'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires existantes et en cours, et par la réouverture de lignes ferroviaires et de transport collectif.
- De même, il convient de répondre à la demande pour les déplacements locaux de courte distance, en améliorant la voirie nationale parallèle à l'axe autoroutier par la déviation des bourgs et agglomérations et par un aménagement offrant sécurité et capacité ponctuelle, sans accroître la capacité pour le transit.
- Il s'agit aussi de bien organiser des lieux de correspondance de tous les modes. Il appartient aux collectivités de développer ensemble les Transports en Commun locaux, régionaux et interrégionaux pour faciliter cette irrigation.
- La meilleure localisation des plates formes logistiques multimodales (route/rail, fleuve/rail, route/rail/fleuve) ainsi que la définition d'un mode approprié de financement de ces équipements, conditionnent la réussite du report modal.

II. Sur le contenu du dossier de Débat Public, la VILLE DE ROMANS considère que :

La situation de référence 2020 présentée par l'État est basée sur des hypothèses qui ont pour conséquence la surestimation des simulations routières. En effet, elle ne prend pas en compte la crise énergétique actuelle et à venir (hypothèse 60$ en 2020 déjà obsolète) et l'épuisement progressif des énergies fossiles. Elle ne permet pas non plus de réaliser les objectifs des engagements internationaux de la France par rapport à la crise climatique. Elle n'intègre ni la dynamique constatée depuis 1997 sur les TER, ni le potentiel représenté par le fluvial.

III. Pour faire suite au débat, la VILLE DE ROMANS demande la définition d'un projet collectif. Une démarche commune doit être conduite rapidement pour définir une politique novatrice en déplacements et transports dans la vallée du Rhône et dans l'Arc Méditerranéen, basée sur le report modal. En concertation avec l'Etat et les collectivités de leurs territoires, les trois régions concernées doivent contribuer ensemble à l'élaboration d'un projet commun de transports et à la mise en œuvre de son programme d'actions, qui prend en compte une vision de l'aménagement du territoire plus équilibrée et intégrant les habitants et leur projet de vie.

IV. - La VILLE DE ROMANS demande l'accélération de la mise en œuvre des premières mesures de court et moyen terme suivantes afin d'éviter la congestion de l'axe autoroutier. Une évaluation devra être réalisée par un groupe ad hoc.

- application des réglementations sociales et renforcement des contrôles
- gestion de trafic et réduction des vitesses
- information multimodale
- modulation des péages
- incitation au covoiturage

RECU PREF 26

- la mise en œuvre de premières mesures à court et moyen termes se doit d'être évaluée ; par ailleurs, compte tenu des enjeux et des évolutions possibles de ce dossier, un dispositif de suivi régulier est nécessaire. La VILLE DE ROMANS demande donc que soit créé, en liaison avec l'Etat, un groupe de suivi « Arc Méditerranéen » associant les collectivités régionales et locales concernées.

V. La VILLE DE ROMANS souhaite que de nouvelles recettes de financement soient dégagées, tant au niveau national qu'européen, par l'utilisation de la directive eurovignette et son élargissement, ainsi que par la création d'éventuels outils financiers innovants, apportant des solutions à long terme.

Après débat, le conseil municipal adopte la présente délibération à la majorité

Le Mai

MAIRIE DE ROMANS-SUR-ISERE (DROME)